

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 08 AVRIL 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :**

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame FALCON, Monsieur de BOISSIEU, Madame PETIT, Monsieur BRESSON, Madame SEYTIER, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame PARIS, Monsieur BLANC, Monsieur TENAND, Monsieur RICHER, Monsieur BROYER, Madame ELEGBEDE, Madame BRISSEZ, Monsieur ENTEMEYER, Madame BARBISIO, Monsieur DEROUBAIX, Madame SPAHIU, Madame ARBORE, Monsieur BERNE, Madame JACQUET-FRANCILLON, Monsieur CHRISTIN, Madame PELISSIER, Monsieur ABBES, Madame QUELIN, Monsieur PITTO, Madame BOUILLET, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE.

**EXCUSÉES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Madame SONNERY à Monsieur GUEUR  
Madame KREUTER CHADENAS à Madame FALCON  
Madame BOULIN-BARDET à Monsieur de BOISSIEU

Le quorum est atteint.

\_\_\_\_\_

Monsieur BROYER est désigné secrétaire de séance.

**2026.03.34**

**COMITÉ DE JUMELAGE AMBERIEU / MERING – DÉSIGNATION D'UN  
REPRÉSENTANT**

(Rapporteur : Daniel FABRE)

Nomenclature : 5.3 : Désignation des représentants

L'article 16 de la convention de fonctionnement qui régit les relations entre la Ville d'Ambérieu en Bugey et le Comité de Jumelage Ambérieu-Mering prévoit que le Conseil Municipal désigne un Conseiller municipal membre de droit pour siéger au Conseil d'administration de l'association.

Son rôle sera d'assurer la liaison entre le Comité de Jumelage et la Commune.

Il est proposé, conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, que la désignation des conseillers municipaux soit effectuée au scrutin public.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- ✚ D'EFFECTUER, dans le cadre d'un scrutin public la nomination et la désignation du représentant auprès du Comité de Jumelage ;
- ✚ DE DÉSIGNER en qualité de représentant auprès du Comité de Jumelage :

<b>Représentant (1)</b>
<b>Stéphanie PARIS</b>

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 10 AVR. 2026

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Philippe BROYER  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20260408-DEL\_2026\_03\_34-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026<sub>2</sub>